

M. LALOR: Ce n'est pas ce que prétendent le "Globe" et le "Star".

L'hon. M. GRAHAM: Je ne m'occupe pas des doléances des journaux. Je fais les observations qui me paraissent justes et raisonnables et je suis prêt à en établir la justesse. Le ministre du Commerce a aussi fait allusion à la privation du privilège électoral dont souffrira une certaine classe de citoyens sous prétexte qu'il s'agit d'assurer la sécurité de l'Etat et l'on a laissé entendre à demi-mot que je m'oppose à l'adoption de la présente mesure à cause d'un certain groupe allemand dont l'attitude serait décisive dans une certaine circonscription électorale. Je profite donc de l'occasion pour affirmer à la Chambre que la grande majorité de ce vote allemand est allé au candidat du Gouvernement. Un bon nombre de ces électeurs allemands en ont agi ainsi à la demande expresse du ministre du Commerce qui redoutait l'influence néfaste que pourrait exercer sur le corps politique ma présence à la Chambre. Je lui ferai donc observer que les membres du Gouvernement qui parlent avec tant de mépris du vote allemand à l'heure actuelle, ont envoyé au moins vingt cabaleurs dans la colonie allemande; ces hommes ont vécu avec la population allemande pendant toute la durée de l'élection partielle de Renfrew-Sud, et le résultat a été que les suffrages de ces électeurs sont allés en grande majorité au candidat du Gouvernement.

M. EDWARDS: Ils n'ont pas envoyé les bulletins d'avance.

L'hon. M. GRAHAM: Non; car l'honorable député aurait pu s'en emparer au passage. Le vote allemand, comme nous pouvons le désigner ou le vote des étrangers d'origine ennemie dans l'Ouest, tel que le décrit l'honorable député de Kingston (M. Nickle), n'est pas d'origine allemande et ne tombe pas sous le coup de la loi adoptée en Allemagne, qu'il a citée tout à l'heure. Ces électeurs sont en grande majorité, m'assure-t-on, Autrichiens et non Allemands. Il s'ensuit donc que la loi citée ce soir, par l'honorable député à l'effet que les Allemands peuvent être naturalisés citoyens d'un autre pays tout en conservant la nationalité allemande, ne s'applique pas à l'énorme majorité des étrangers de l'Ouest.

Je désire maintenant dire un mot des citoyens d'origine allemande qui habitent la province d'Ontario. La question qu'a soulevée l'honorable député de Waterloo-

[M. Graham.]

Nord (M. Weichel) a été signalée à l'attention de la Chambre par l'honorable député de Perth-Nord (M. Morphy), l'autre soir; mais il était alors deux heures moins le quart et la Chambre siégeait en comité; inutile, donc, de songer à sauvegarder le privilège électoral de ces citoyens, qui habitent la province d'Ontario depuis vingt à quarante ans, mais qui ont toujours négligé de recourir au procédé de la naturalisation. Jusqu'à la dernière élection municipale tenue dans la ville de Kitchener, ces gens avaient toujours cru qu'ils étaient sujets britanniques et toujours ils avaient été traités comme tels.

Je veux faire remarquer que j'ai attiré l'attention du comité sur ce sujet bien à temps pour faire amender cette loi si j'avais eu le moindre support, mais je n'en ai pas eu du tout ni de l'un ni de l'autre de ces honorables députés, bien que le cas s'appliquât particulièrement aux comités de Waterloo et de Perth—plus encore qu'au comté de Renfrew. Le 10 septembre, quand nous avions amplement le temps d'amender le bill avant qu'il ne vint en troisième lecture, j'ai dit ceci:

Nous avons au Canada des citoyens qui sont venus de pays étrangers, se sont établis parmi nous et depuis vingt ans, prennent part aux élections. Nous pourrions les nommer. Ce sont de bons citoyens et ils croyaient, avec raison, avoir le droit de voter. Jamais ce droit ne leur a été contesté par l'un ou l'autre des partis politiques. Lorsque la guerre actuelle a éclaté, ils ont découvert, bien qu'ils eussent voté depuis un grand nombre d'années, qu'ils n'avaient jamais pris la peine de se faire naturaliser. Comme ils étaient patriotes et désireux de montrer qu'ils étaient fidèles à l'Union Jack et à l'empire britannique, ils ont immédiatement pris leurs lettres de naturalisation.

Je m'étais trompé quant à cela, et la chose a été expliquée aujourd'hui. J'ai dit de plus:

Mais il n'y a de cela que deux ou trois ans. Bien qu'ils aient contribué à développer notre pays, qu'ils aient payé des taxes et élevé des familles qui font honneur au Canada, ce bill leur enlève le droit de voter et les frappe comme indignes d'exercer les droits de citoyens.

Il y a quelques jours de cela.

M. MORPHY: L'honorable député n'a pas dit de quelles gens il parlait. Il n'a pas employé le mot "Allemand". Avait-il peur de se servir de ce mot?

L'hon. M. GRAHAM: J'ai dit que ce n'étaient pas des Allemands; c'étaient des Autrichiens. Si l'honorable député lit tout mon discours, il verra ce dont je parlais.

M. MORPHY: De la matière pas mal sèche, s'il faut parcourir tout ce que l'honorable député a dit.